



Achat caravane, vice-caché ?

Par **Jullio**, le **05/10/2010** à **10:15**

Bonjour,

Après discussions par mails, nous venons d'acheter une caravane.

Le vendeur nous l'a décrite en excellent état. Nous lui avons demandé si elle avait été contrôlée pour l'étanchéité et nous a répondu qu'un ami chez adria qui la contrôlait tout les ans avant l'hivernage en revanche sans facture car au noir. Nous allons donc la voir et l'examinons, elle semble parfaite.

En arrivant chez nous, après avoir fait 250 km, nous nous sommes rendus compte d'un problème. Une bande de scotch noir, couleur du plancher, est collé sur la largeur à l'arrière. En la décollant nous nous redons compte que le bois dessous est moisi et pourri !

Nous contactons donc le vendeur qui se dit étonné et demande des photos. nous lui envoyons les photos. Il se dit prêt à payer les réparations.

Nous emmenons donc la caravane dans un centre technique. Le chef d'atelier nous annonce des travaux très couteux avec desossage des parois pour voir et réparer les dégâts. Il estime les travaux à plus de 5.000 euros, la caravane a coûté 9.000 euros. Il nous conseille d'annuler la vente.

Nous reprenons contact avec le vendeur, chose pas évidente il fait le sourd. Nous lui annonçons la chose et lui disons que nous préférons annuler la vente. Il refuse et dit qu'il s'est engagé à faire les travaux donc il reste sur cette seule option !

Que pouvons nous faire ? Y a-t-il vice-caché ?

merci